



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70
B-1000 Bruxelles
Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.511
E-mail: ceplis@scarlet.be
www.ceplis.org

Date: 10/12/09

Pages: 5

N°21/09

Ce numéro contient:

- **Les Ministres européens rejettent la proposition de Directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.**
- **« Small Business Act: 2009 Joyeux anniversaire! »**
- **« Planifier la révolution européenne des soins de santé »**
- **Nouvelles de nos membres**

Les Ministres européens rejettent la proposition de Directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

Comme vous le savez déjà (courrier électronique général du 7/12/2009), la réunion du Conseil européen du mardi 1^{er} décembre 2009 n'a pas réussi à approuver la proposition de Directive 2008/0142 sur l'application du droit des patients en matière de soins de santé transfrontaliers mettant donc en doute le future de celle-ci.

Les Etats Membres de l'UE ont commencé le débat sur la question des soins de santé transfrontaliers en 2003 mais les sensibilités liées au contrôle des gouvernements nationaux sur les services de santé ont toujours été très fortes. Une tentative précédente de légiférer dans ce secteur au niveau européen a été avortée : les soins de santé ont été retirés de la Directive sur les Services au sein du Marché intérieur (Directive 2006/123/EC) - le CEPLIS a pris position en faveur de ce retrait à l'époque. Ensuite la proposition de Directive sur les soins de santé transfrontaliers a été ralentie au sein de la Commission européenne pendant de longs mois à cause de multiple batailles internes et d'innombrables relectures avant sa publication finale en Juin 2008.

L'Espagne et la Hongrie étaient les plus actifs des neuf pays qui ont exprimé leur désaccord avec le texte proposé. La Suède, occupant actuellement la Présidence

du Conseil européen, a œuvré pour un compromis jusqu'au dernier moment mais elle a été contrainte à se résigner suite à l'échec des dernières discussions.

Ces pays étaient en fait inquiets, qu'une fois approuvée, la Directive donnerait aux patients voyageant à l'étranger le droit d'être soignés par des services privés dont ils ne pourraient pas bénéficier au sein de leurs propres pays. **Trinidad Jiménez Garcia-Herrera**, Ministre de la Santé espagnole, a insisté sur le fait qu'elle ne voulait pas exclure les services privés mais souhaitait plutôt une garantie sur la qualité des services fournis.

L'Espagne avait aussi peur de payer la facture pour un grand nombre de pensionnés nord-européens qui passent leurs années de retraite dans ce pays.

Avec l'Espagne et la Hongrie, l'Irlande, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Grèce et la Lituanie ont aussi emis des objections à la proposition en question.

« Il y a certains États Membres qui ont toujours des difficultés à conclure un accord qui aurait pu donner des certitudes à nos États Membres et leurs citoyens », disait **Göran Hägglund**, Ministre suédois de la santé et des affaires sociales, qui présidait la réunion. *« Je suis forcé de constater que nous n'allons pas faire d'autres progrès ».*

La Commission européenne pourrait maintenant abandonner la proposition, laissant la Cour européenne de Justice (CEJ) décider quand les patients auront le droit d'être remboursés pour des soins de santé reçus dans d'autres pays de l'Union européenne.

« La prochaine Commission européenne devra prendre le temps de réfléchir à cet échec et, honnêtement, je n'exclus pas la possibilité d'un retrait de cette proposition », a déclaré devant les ministres **Androulla Vassiliou**, la Commissaire européenne pour la santé, après l'échec des négociations.

« Il s'agit d'une déception pour les patients. Ils sont aujourd'hui les principaux perdants. On a raté une grande opportunité de renforcer leurs droits de chercher un traitement dans un autre Etat Membre et d'être remboursés », a ajouté la Commissaire.

Pascal Garel, Directeur général de la **Fédération européenne des Hopitaux et des Soins de Santé (HOPE)**, qui représente des hopitaux publics et privés, a dit que l'échec d'un accord sur le sujet était une surprise. M. Garel qui n'était pas confiant par rapport à la survie de la proposition, a insisté sur le fait que la question avait un avenir, notant que l'UE avait déjà eu *« une expérience similaire avec la Directive sur le temps de travail, lorsqu'il a fallu quatre ans pour trouver un accord ».*

« Il est évidemment frustrant d'être dans cette situation... mais cela ne change pas grand chose dans nos vies. Nous nous accommoderons des patients qui traverseront les frontières comme nous l'avons fait dans le passé ».

En moyenne, les Etats Membres dépensent environ 1% des soins de santé publics en soins transfrontaliers. Ceci affecte principalement les patients souffrant

d'une maladie rare et les personnes vivant dans des régions proches de la frontière. La Commission européenne a estimé que sa proposition augmenterait ces coûts de €90 millions par an, dont environ deux-tiers seraient des frais administratifs.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Secrétariat du CEPLIS.

« Small Business Act : 2009 Joyeux Anniversaire ? »

Le Small Business Act (SBA) a fêté son premier anniversaire le 2 décembre 2009. C'était donc l'occasion pour le **Groupe des Employeurs du Comité Economique et Social Européen (CESE)**, **l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes (EUROCHAMBRES)**, **l'Association européenne des Petites et Moyennes Entreprises (UEAPME)** et **BUSINESSEUROPE**, d'organiser une conférence sur la mise en place du principe « Thinking Small First ». Le CEPLIS était présent afin de suivre les progrès du SBA durant sa première année d'existence.



Le Comité Economique et Social Européen

Les interventions ont abondé dans le même sens ; **Henri Malosse**, Président du Groupe des Employeurs au CESE et **Mario Sepi**, Président du CESE, ont tous deux déclaré que les Petites et Moyennes Entreprise (PMEs) contribuent largement à la croissance économique au sein de l'Union européenne mais souffrent toujours de la lourdeur bureaucratique et du manque d'harmonisation du Marché Intérieur européen.

Les autres intervenants, notamment des représentants d'associations nationales d'entrepreneurs, ont souligné le rôle clé des PME à la fois en tant que cœur de l'innovation économique européenne et pour trouver une solution à la crise financière actuelle. Selon eux, les PME nécessitent plus de soutiens financiers de la part de l'Union Européenne et un cadre légal clair afin de donner un coup de fouet à l'entreprenariat dans toute l'Europe.

Pour conclure, **Gianni Pittella, Vice-président du Parlement Européen**, déclara qu'il comprenait les inquiétudes exprimées par les entrepreneurs mais pensait que le SBA était encore trop jeune pour être jugé sévèrement. Le Vice-président appela les participants à donner plus de temps à l'UE ainsi qu'aux Etats Membres pour ajuster leurs politiques afin de bénéficier complètement des avantages du principe « Thinking Small First ».

Pour plus d'informations sur cette conférence veuillez contacter notre Secrétariat

“Planifier la révolution européenne des soins de santé”

Le deuxième jour de ce mois, le CEPLIS a participé à une conférence organisée par le **Groupe de Réflexion « Les amis de l'Europe »** à Bruxelles. La conférence était divisée en 3 sessions chacune dédiée à un sujet spécifique.



Les orateurs en pleine discussion

Stancic, Directeur Général adjoint pour l'information, la Société et les Médias au sein de la Commission Européenne, l'E-Health est un type de business valant 15 milliard au sein de l'Union Européenne et dans ce sens, peut représenter une bonne opportunité pour les investisseurs dans le contexte de crise économique. Les panelistes insistèrent aussi sur l'importance de tenir un débat sur les questions légales telles que la protection et l'usage des informations du patient afin de complètement développer le potentiel de ce secteur.

Le premier panel portait sur la question : **l'E-Health peut elle représenter une bonne opportunité au niveau économique ?** Les participants soulignèrent que l'E-Health permettra un échange plus rapide de données sur les patients, réduira le nombre de pertes dues aux erreurs médicales et aidera à la mise sur pied d'un système de soins de santé plus prédictif et préventif. En ce qui concerne la dimension économique, selon **M. Zoran**

Les orateurs de la seconde session portèrent leur attention sur la faisabilité des standards des soins de santé européens. D'après eux au vu de la manière dont la largeur du fossé au niveau des standards moyens de soins de santé et de l'espérance de vie entre anciens et nouveaux Etats Membres se maintient, cette question devrait devenir une des premières priorités pour les autorités européennes. Les orateurs insistèrent spécialement sur le besoin urgent de produire des indicateurs de performance afin de comparer les systèmes de Santé des Etats Membres. Ceci permettrait d'identifier le meilleur modèle qui pourrait servir d'exemple pour tous les Membres de l'UE.

Le dernier panel de cette conférence était dédié à la question : **est ce que le cadre réglementaire européen crée les bons incitants pour l'innovation dans le domaine de la santé ?** Les orateurs soulignèrent surtout la rigidité du cadre réglementaire européen en comparaison avec celui des Etats Unis au travers duquel l'innovation est mieux promue. Ils insistèrent également sur la nécessité de promouvoir l'innovation non seulement en matière de développement de nouveaux médicaments, mais aussi relativement à l'amélioration dans l'organisation et l'implémentation des soins.

Pour plus d'informations sur cette conférence veuillez contacter notre Secrétariat

Nouvelles de nos membres

- Le 15 décembre 2009, l' **Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique** (UNPLIB), Membre Actif du CEPLIS, tiendra sa réunion d'Assemblée Générale. A cette occasion, l'UNPLIB organisera une table ronde visant à débattre sur « *L'exercice d'une Profession Libérale en société: Quelles nouveautés?* » le CEPLIS est invité à participer à l'Assemblée, ainsi que **M. Olivier Remacle**, Directeur Adjoint du Cabinet de la Ministre Belge des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique Scientifique, et **M. Pierre Sculier**, juriste et membre du Conseil d'Administration de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones (OBFG).

Lieu: Av. Adolphe Lacomblé, 29
B- 1030 Brussels

Heure: 17h30